

COMMUNE DE SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze juin, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Olivier THERASSE, Maire.

Date d'affichage : 05/06/2019 Date de convocation : 05/06/2019

Nombre de conseillers municipaux : 19 En exercice : 19 Présents : 15

Conseillers municipaux ayant donné procuration : 0

Présents : M. THERASSE Olivier, Mme DUMAS Véronique, M. COLIN Jean-Marc, M. PIACENTINI Christophe, M. PORTELLA Philippe, Mme SABADINI Annick, Mme MILANI Dominique, Mme PEJAC Eveline, Mme AUDUREAU Elodie, Mme LAPEYRE Christiane, M. DAILLE Frédéric, M. FAJOLLES Didier, M. DALENS Claude, Madame Caroline AUTHIER.

Absents excusés ayant donné procuration : /

Absents excusés : Madame SCOTTON Isabelle, M. FORNARO Patrick, MOLINIE Jean Jacques, Mme CARTIER Marie-Christine, M. BRIAUD Pascal

Monsieur Christophe PIACENTINI a été désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

Délégations de Monsieur le Maire :

TRAVAUX :

- GOULARD
- MOURRENS

ETUDES : dossier LABORDE

CONVENTIONS

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

PERSONNEL COMMUNAL

CONSEIL MUNICIPAL d'ENFANTS

COMITES COMMUNAUX ET COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

QUESTIONS DIVERSES.

=====

DELEGATIONS DE Monsieur le Maire :

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte auprès du Conseil Municipal qu'il a signé un contrat de prêt à usage à titre gratuit avec EARL LA FERME DE BEAUJOLY à LAPLUME (Mme DURBAN) pour la période d'un an à compter du 16 mai 2019 afin d'entretenir la propriété de LABORDE (20 700 m2)

HAMEAU DE GOULARD :

- TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX :

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'assainissement du hameau de Goulard, l'agglomération d'Agen a reçu les prescriptions du service régional de l'archéologie (DRAC) qui préconise des fouilles sur une grande partie du secteur,

Une consultation pour connaître le coût financier du suivi archéologique de ce projet est en cours.

Après concertation avec les services de l'Agglomération d'Agen, les travaux débuteront par les secteurs de Méron et Goulard (coté RD 296), non impactés par les fouilles, début septembre,

Une réunion d'information destinée aux riverains aura lieu mardi 25 juin à 18 h 30 à la salle des fêtes du Bas

Le SDEE 47 chargé de l'enfouissement des réseaux électriques et communications sera tenu informé par l'Agglomération d'Agen.

Les travaux de réfection de l'éclairage public réalisés par l'Agglomération d'Agen seront revus pour être réalisés avec des candélabres équipés de panneaux photovoltaïques si l'impossibilité d'enfouissement est avérée.

- VOIRIE : CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 296 :

Suite à la réouverture de la route départementale 296 et l'arrivée des premières entreprises sur le Technopole Agen Garonne, les riverains de la départementale de Goulard se plaignent du passage intempestif des poids lourds durant certains créneaux horaires.

Malgré l'arrêté d'interdiction des véhicules de plus de 5 tonnes et la mise en place d'une signalétique adaptée par le Conseil Départemental, des véhicules non autorisés circulent toujours.

La gendarmerie a donc été sollicitée pour effectuer des contrôles et des rondes de nuit sur ce secteur.

- EXTENSION DU CIMETIERE DE GOULARD :

L'achat des terrains à M. SENAC et ses enfants est en cours de réalisation, la signature des actes est prévue le mardi 5 juillet chez Maître CHARLES, Notaire de la Commune.

MOURRENS

Les travaux de réhabilitation de l'église de Mourrens se poursuivent.

La première tranche est en cours d'achèvement, la seconde tranche a débuté également.

Une réunion a été organisée avec les riverains et les services UDAP 47 (bâtiments de France) afin de définir plusieurs points :

- Fermeture des accès
- Plantation d'une haie entretenue par l'association le Buis qui court pour délimiter le terrain privé
- Élagage des noyers
- Récupération des eaux pluviales
- Éclairage du site
- Prise pour le paratonnerre, ...

Le chiffrage de l'ensemble des travaux et diverses demandes est en cours.

Une consultation est également en cours auprès des sociétés d'archéologie pour obtenir le chiffrage de la surveillance des travaux comme le préconise le service d'archéologie de la DRAC par arrêté.

ETUDES : DOMAINE DE LABORDE :

L'étude de programmation pour la création d'un éco parc a été retenue par le Comité de Programmation LEADER du 21 Mai 2019. Une subvention plafonnée à 80 % du montant de l'étude a été obtenue auprès du Pays de l'Agenais.

Par ailleurs, l'appel d'offres a été fructueux et 3 bureaux ont été retenus pour une présentation orale :

- ELAN DEVELOPPEMENT 34730 PRADES LE LEZ,
- HEMIS AMO 24000 PERIGUEUX
- SCOP AVEC 33000 BORDEAUX

Le choix définitif sera fait après l'entretien oral avec chaque bureau d'études début juillet 2019.

CONVENTIONS :

- FONDS DE CONCOURS / ECLAIRAGE DES 3 ABRIS BUS SUR LA RD 119 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec l'Agglomération d'Agen une convention financière relative au versement d'un fonds de concours au titre de la compétence « éclairage public » entre l'Agglomération d'Agen et la commune de Sainte Colombe en Bruilhois.

Ce versement de fonds de concours au titre de l'éclairage public porte sur l'installation de réseaux électriques pour l'éclairage de trois points lumineux des abribus sur la RD 119 à Sainte Colombe en Bruilhois.

Montant prévisionnel des travaux : 14 623 € 92 TTC soit 12 186 € 60 HT

Montant estimatif du fonds de concours au titre de l'éclairage public : 1 218 € 66.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ❖ Donne son accord pour la réalisation des travaux et inscrit la dépense au budget communal à l'article 20414
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces travaux.

- CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS D'ENTRETIEN DE VOIRIE ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ASSUREES PAR L'AGGLOMERATION D'AGEN SUR LES VOIES COMMUNALES DE SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS - ANNEE 2019 :

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de signer la convention annuelle, entre la Commune et l'Agglomération d'Agen concernant l'entretien des voies communales.

La convention est conclue pour une durée d'un an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la convention passée pour les prestations d'entretien de voirie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage assurées par l'Agglomération d'Agen sur les voies communales de Sainte Colombe en Bruilhois.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention présentée lors de la séance.

DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE à l'ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS à l'occasion du « Match des Transplantés »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association Sportive de Sainte Colombe en Bruilhois pour l'organisation du Match des Transplantés qui se déroulera le 15 juin au stade communal.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 500 € pour équilibrer le budget de fonctionnement de cette association et permettre l'organisation de cet événement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

- DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association sportive de Sainte Colombe en Bruilhois
- INSCRIT cette somme au budget communal 2019, article 6574
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au versement de cette subvention.

- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT à L'association DANGLA ROBOCUP 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association DANGLA ROBOCUP 2019 pour participer avec l'équipe robotique française au ROBOCUP 2019 à SYDNEY en Australie.

Deux élèves du collège DANGLA participent à cet événement et Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 500 € pour équilibrer le budget de fonctionnement de cette association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association DANGLA ROBOCUP 2019

INSCRIT cette somme au budget communal 2019, article 6574

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au versement de cette subvention.

PERSONNEL COMMUNAL :

- SECRETARIAT :

Monsieur le Maire propose après réunions de travail du Comité du Personnel Communal de lancer le recrutement suivant :

1 emploi à Temps Complet : Responsable des Ressources Humaines

Fiche de poste Ressources Humaines : gestion des plannings, des carrières et paye....

Monsieur le Maire propose dans un premier temps un recrutement d'un an dans le cadre d'un contrat d'accroissement de travail temporaire.

Idéalement l'agent devrait prendre son poste rapidement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce recrutement.

MUTUALISATION DE L'AGENCE POSTALE / MAIRIE :

La mutualisation est opérationnelle depuis samedi 8 juin. Il reste quelques ajustements au niveau du transfert des lignes téléphonique et bancaire de la Poste vers la Mairie. Dès que tout sera en place, une communication sera faite au public.

Pour des raisons de sécurité liées à l'Agence postale, la porte en bois de la mairie doit rester fermée à clé, il est donc nécessaire de frapper directement à l'accueil en dehors des heures d'ouverture.

AFFAIRES SCOLAIRES

- Conseil Municipal d'Enfants (CME) :

Les réunions de travail se sont poursuivies ces dernières semaines et vendredi 7 juin, la première séance plénière de cette nouvelle instance a eu lieu en présence de Monsieur le Maire Olivier Therasse et les Conseillers Municipaux parrains des jeunes élus.

Il a été établi un tableau des diverses réalisations souhaitées :

Propositions école	Actions
Peinture des bancs de la cour et des tables + bancs préau	Les tables en bordeaux et les bancs en blanc
Retracer les marelles	Emplacement acté : peinture blanche chiffres en bleu
Aménager la cour en terrains de jeux	Elaborer questionnaire auprès des enfants de l'école pour le choix des jeux Distribution du plan pour marquer l'emplacement
Réparer les trous de la cour	Ecole du bas
Changer les poubelles pour des poubelles tri sélectif (recyclable et OM)	Deux poubelles à tri sélectif de chaque côté de la cour
Recycler les poubelles existantes	Mettre les 2 poubelles du préau à certains endroits du village. (toilettes publiques, et à Bécade devant les containers)
Etablir un règlement de courtoisie : se respecter les uns les autres dans la cour	A travailler en classe et présenter les grandes lignes en assemblée plénière à la rentrée. Rajouter au permis de bonne conduite des articles concernant la propreté.
Repeindre les passages piétons	

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, alloue la somme de 1000 € à ces demandes et émet le souhait que les réalisations puissent être effectuées durant l'été par les Services Techniques.

Certains travaux pourraient également être réalisés par les enfants eux-mêmes sous le tutorat des agents des services techniques.

- Subvention de l'Education Nationale pour le projet Classe Mobile : la commune a obtenu une subvention de 7 000 € pour l'équipement d'une classe mobile et l'acquisition de tableaux numériques.

- Plusieurs nouveaux enseignants seront présents lors de la prochaine rentrée. La répartition des effectifs sera connue à la rentrée de septembre.

- Le prochain conseil d'Ecole aura lieu le 17 juin.

- L'accueil des nouveaux enfants de maternelle et de leurs parents aura lieu le 2 juillet à 18 h 30, en présence de la nouvelle enseignante.

- Une réunion bilan pour les Temps d'Activités Périscolaires est également prévue le 25 juin.

COMPTES RENDUS DES DIVERS COMITES :

CARRIERE CARREROT DE BACQUERAT :

Après une visite du site avec les riverains,

Monsieur le Maire et Madame Véronique DUMAS en charge de l'Urbanisme ont rencontré Mesdames Taillandier et Caroline Legouic, de la Société Gaïa pour donner l'avis de la Mairie sur la réhabilitation du site et faire remonter les demandes des propriétaires riverains :

•Chemin rural traversant le site : altimétrie non adéquate à la réalité d'un chemin rural. Aucun engin agricole, véhicule léger et piétons ne peuvent monter. Situation à revoir.

→ Pour la société Gaïa, le chemin rural a été fait dans ce sens pour permettre l'accès aux parcelles des riverains.

•Bornage : mis à part le chemin rural, aucune parcelle des propriétaires n'est bornée. Difficile pour eux de s'y retrouver.

→ Certaines bornes sont toujours existantes. Elles ont été posées chez certains propriétaires et les autres ont accepté que ce soit rendu tel quel. Vu avec M. Sénac pour lui poser des jalons délimitant ses parcelles.

•Le transformateur sur le site n'a plus lieu d'être (danger par rapport à d'éventuels promeneurs sur le chemin rural), de ce fait, le pylône électrique non plus.

→ Le transformateur appartient à EDF. Il est désactivé depuis 2011. D'autre part, il est sur un terrain privé.

•En début de fosse, la pente est inversée par rapport à ce qu'il avait été convenu avec les riverains. Les eaux couleront sur le versant nord, créant ainsi un risque d'inondation : Changer le versant d'écoulement des eaux (parcelle M. Rodés) en début de fossé.

→ La pente du chemin rural est orientée vers la fosse de façon à ce que l'eau se dirige dans ce sens. La société s'est déplacée sur site en janvier 2019 après les pluies. Pour elle, la situation est correcte. Toutefois une réunion avec la société Gaïa est prévue le 4 juin à

14h30, sur site. Elle permettra de vérifier les inclinaisons et d'intervenir si nécessaire afin que la Mairie lève ses réserves.

- La reconstitution du sol, la végétalisation et le reboisement ne sont pas effectués.
→ Les propriétaires ont dit à la société de laisser dans l'état ; la végétalisation se fera toute seule.

Monsieur le Maire va solliciter l'avis de la DREAL sur les divers points litigieux.
Le Conseil Municipal émet le souhait de fermer l'accès au site à tous les véhicules pour éviter d'engager la responsabilité de la Commune en cas d'accident sur le chemin rural et propose de poser un cadenas ou un passe utilisé par les pompiers pour sécuriser au mieux l'entrée.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS :

Le jury départemental du Label Villes et villages fleuris sera de passage dans la commune le jeudi 13 juin vers 16 h pour une visite de courtoisie. La commune participant au concours régional Villes et Villages Fleuris, il n'est pas possible de participer également au concours départemental.

AGENDA :

- Mercredi 26 juin à 18 h 30 : Réunion avec Madame JALLET d'ENEDIS Salle de la maison commune
- Jeudi 27 juin à 18 h 30 : Départ de Monsieur Denis SOLIVERES, DGS de l'Agglo et de la Mairie d'Agen Centre des Congrès d'Agen
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Mardi 27 Août

QUESTIONS DIVERSES:

Technopole Agen Garonne :

Certains talus, fossés et terrains deviennent des friches, il est demandé d'en informer l'Agglomération d'Agen afin de veiller à l'entretien et la propreté des lieux.

Marchés Gourmands :

Les travaux d'électrification sont en cours pour permettre la réalisation des soirées estivales dans les meilleures conditions.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à vingt-deux heures quarante cinq
